

**DEPARTEMENT
DE L'ISERE**

**Arrondissement de
La Tour du Pin**

**Canton de
Bourgoin-Jallieu**

Nombre de membres : 18

En exercice : 18

Présents : 12

Pouvoirs : JOLY Bernard à Gérard BUTTIN

**Absent(es) ou excusés : Catherine
LAURENT Cindy FERRARRO ; Sylvain
CLOPET ; FROMENTOUX Cyril**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet

**Avenants de travaux
Réhabilitation de l'école
Arc en ciel**

République Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°23/05.15/17

Séance du 15 mai 2023

Compte-rendu mis en ligne le 20 mai 2023

*Date de convocation du Conseil Municipal :
10/05/2023*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 18*

Maire : Monsieur BERGER Alain

Secrétaire de séance : Valérie PELLET

**Membres présents : BERGER Alain ; PELLET Valérie ;
BUTTIN Gérard ; JACOLIN Jocelyne ; GIRARD Sophie ;
BALLY Liliane, FERLET Dominique, Cyril, GARNIER
Vincent ; PRIEUR-DREVON Elise ; CUSIN Cécile ;
COUTURIER Alban ; MICHA Abigaël ; Romain
DOUCELIN**

Monsieur le Maire rappelle

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la délibération n° 17/04.10/19 actant la décision de procéder à la Rénovation de l'ancienne école Arc En Ciel

Vu la délibération n° 21/03.08/09 de confier à la SPLA SARA Aménagement une mission de conduite d'opération pour aider la collectivité dans le choix de la Maîtrise d'œuvre sous la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Vu la Délibération n° 21/10.18/39 en date du 18 octobre 2021 actant la proposition de la commission d'Appel d'Offre de retenir le Cabinet IDONEIS afin d'assurer la Maîtrise d'œuvre

Vu la délibération 22/02.08/28 en date du 1^{er} aout 2022 actant le choix des entreprises

Monsieur le Maire expose :

Un certain nombre de réajustements ont dut être réalisé lors des travaux de rénovation conduisant à des économies pour certains et à des couts supplémentaires pour d'autres. Pour les plus-values :

- Réalisation d'un socle en béton recevant la PAC
- Réalisation d'un enrobé sur l'ensemble de la cour avant
- Réalisation de tranchées d'évacuations des eaux
- Réalisation d'une couvertine au lieu d'un glacis

Pour les moins-values

- Dépose des occultations provisoires
- Remise en état des abords
- Réfection des revêtements en enrobés
- Divers petits travaux intérieurs

Pour le lot 2, le montant du marché initial était de 61 675.00 euros HT soit un montant TTC de 74 010.00 euros. Le montant de l'avenant est de 6 949.00 euros HT pour un montant TTC de 8338.80 euros, ce qui porte le montant du marché à montant HT de 68 624.00 euros HT, soit 82 348.80 euros TTC

Monsieur le Maire propose

➤ De valider cet avenant pour un montant total de marché de 68 624.00 euros HT, soit 82 348.80 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De valider** cet avenant pour un montant de 6 949.00 euros HT soit un montant TTC 8 338.80 euros.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget au compte 231 de la section d'investissement.
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire, à signer tous documents d'ordre administratif ou financier afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

BERGER Alain
Le Maire

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture 16 mai 2023

